

Conseil de la Formation

Mardi 2 juillet 2019 – début théorique 09h00

Présidence de l'Université – site Brabois – Salle Gallé

Ordre du jour :

1. Informations du Président et de la Vice-Présidente du Conseil de la Formation
2. Présentation du projet Stimuli par l'ESPE
3. Présentation des droits et devoirs des enseignants chercheurs titulaires
4. Règlement de gestion des enseignants contractuels à compter du 2019/2020
5. Allocation aux collégioms
 - 5.1. Allocations complémentaires 2019
 - 5.2. Allocation 2020
6. Formation
 - 6.1. Modalités de contrôle des connaissances du collégium Santé
 - 6.2. Modalités de contrôle des connaissances du collégium L INP
 - 6.3. Modalités de contrôle des connaissances du collégium LMI
 - 6.4. Ouverture de formations par apprentissage du collégium Sciences & Technologies
 - 6.5. Modification de maquettes du collégium DEG
7. Modification du DIU mémoire normale & pathologie de la mémoire
8. Convention cadre « plurilinguisme et transfrontalier »
9. Conventions internationales (sous réserve)
 - 9.1. Accord-cadre entre l'ENIM et l'Emérite Université Autonome de Puebla (Mexique)
 - 9.2. Convention de double diplôme Master MEEF entre l'ESPE et l'Università per Stranieri di Perugia (Italie)
 - 9.3. Convention de double diplôme du Master Economie, spécialité expertise statistique pour l'économie et la finance entre l'UFR DEA et le groupe Ecole supérieure de commerce de Dakar (Sénégal)
 - 9.4. Convention de double diplôme du Master Langues et sociétés, parcours-type Cultures de l'Espace méditerranéen et d'Europe orientale entre l'UFR ALL et l'Université de Palerme (Italie)
 - 9.5. Accord-cadre entre l'UL et l'Université Internationale de Rabat (Maroc)
 - 9.6. Accord de coopération scientifique entre l'UL et l'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran (Algérie)
10. Questions diverses

1. Informations du Président et de la Vice-Présidente du Conseil de la Formation

La séance débute en présence du Président, de la 1^{ère} VP et de la VP CF.

Eléments communiqués par le Président :

Malheureusement, le projet dans le cadre des universités européennes n'a pas été retenu. L'UL a eu une note de 74/100 alors qu'il fallait 80/100 à minima pour être retenu. Il est à noter que les universités d'Aix-Marseille, Strasbourg, Mulhouse, Bourgogne...ont été retenues.

La région Grand Est a lancé son plan Intelligence artificielle. L'objectif pour la Région est de financer des projets IA à hauteur de 70 millions € par an durant 5 ans.

Le président de la Région Grand Est a réuni il y a peu les régions voisines (françaises et européennes, hors Ile-de-France) pour présenter un projet de vallée de l'IA (même si la vallée n'est pas géographique).

Le Président n'a toujours pas d'informations sur l'éventuelle évolution des DUT en 3 ans.

L'université de Lorraine se verra attribuer plus de crédit Erasmus. L'UL est vertueuse. Elle consomme l'intégralité de ces crédits (contrairement à d'autres universités).

Eléments communiqués par la VP CF :

La nouvelle bibliothèque du PLG sera ouverte jusqu'à 21h. Cette information fait suite à une question d'un élu étudiant (fermeture des salles d'études du GEC).

Publication d'un arrêté modifiant les mentions de certains diplômes de masters

« Sciences et techniques des activités physiques et sportives » est remplacé par :

Sciences et techniques des activités physiques et sportives : entraînement sportif

Sciences et techniques des activités physiques et sportives : ergonomie du sport et performance motrice

Sciences et techniques des activités physiques et sportives : activité physique adaptée et santé

Sciences et techniques des activités physiques et sportives : management du sport

Sciences et techniques des activités physiques et sportives : éducation et motricité

Point Parcoursup :

Au niveau national, 86% des lycéens ont une réponse positive (des candidats ont quitté la plateforme pour diverses raisons).

4 licences ont proposé un parcours « oui si » (dont STAPS)

Le Vice-président stratégie européenne et internationale, Karl Tombre, souhaite que 3 élus du CF participe au brainstorming concernant la stratégie de l'UL pour le programme d'investissements d'avenir des Universités d'Excellence.

3 élus se sont portés volontaires.

2. Présentation du projet Stimuli par l'ESPE

Ce point est présenté par Fabien Schneider, administrateur provisoire de l'ESPE.

« Le projet STIMULI consiste à mettre en place, avec une approche Recherche et Développement (R&D), un continuum de formation en STIM¹ et en Littéracie² dans le Grand Est de manière à repenser le développement professionnel des professeurs de primaire et de collègue. Autour de deux thématiques couvrant les fondamentaux de l'Ecole du socle, il vise à améliorer l'impact de la formation initiale et continue dans son transfert à la classe et sur l'acquisition des élèves du cycle 1 au cycle 4. STIMULI prend appui sur des expériences de formation et de recherche concluantes dans la région Grand Est et répond à la réforme de la formation des professeurs et de récents rapports à ce sujet. Il est mis en œuvre pendant les 10 ans du projet par l'ensemble des Universités et des rectorats du Grand Est associés aux collectivités territoriales et à Canopé Grand Est et au niveau national par la Fondation La main à la pâte, la Fondation de l'Académie des Technologies, l'ADIREM et la DEPP. [...] STIMULI sera organisé et structuré sur le territoire du Grand Est autour d'un GIS réunissant les partenaires et régulé par un conseil scientifique de haut niveau. L'évaluation d'impact s'inscrira dans le cadre d'un partenariat avec la Direction de l'Evaluation et de la Prospective et de la Performance du ministère de l'Education Nationale et exploitera les outils développés au niveau national par cette dernière. Un cabinet externe sera en charge de l'évaluation externe. La dissémination des dispositifs R&D sera progressive au sein de la région Grand Est puis au niveau national par l'intermédiaire des partenaires nationaux associés au projet et de leurs relais territoriaux. »³

Question d'un élu étudiant : Quelle sera la marge d'évolution des formations d'une année à l'autre ?
Quelles marges ?

➔ Sur les contenus, les modalités de la formation.

3. Présentation des droits et devoirs des enseignants chercheurs titulaires

Ce document a été voté et adopté en comité technique.

Le Président souhaite disposer d'un « mémo » court sur le sujet plutôt que de textes très longs.

Vote :	Pas part au vote :	0
	Abstention :	1
	Contre :	0
	Pour :	25
	Adopté	

¹ STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques) en français canadien ou STEM (acronyme de science, technology, engineering, and mathematics) en anglais est un américanisme désignant quatre disciplines : science, technologie, ingénierie et mathématiques.

² Cette orthographe est choisie pour sa proximité avec le concept originel de literacy, d'origine anglosaxonne (Barton, 1984 ; Scribner et Cole, 1999) parfois traduit sous une autre forme orthographique (littéracie ou encore littératie), plus proche morphologiquement du terme « littérature », ce qui peut en fausser la perception sémantique.

³ Source : 2.- R sum STIMULI_11juin.pdf

4. Règlement de gestion des enseignants contractuels à compter du 2019/2020

Ce document est l'unique règlement de gestion des enseignants contractuels. Il permet des passages automatiques pour les échelons, ainsi que des passages au-delà de la classe normale (ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent). Un enseignant en CDI à l'université de Lorraine peut donc développer une carrière. Les enseignants en CDI sont parfois nécessaires car certaines disciplines n'ont pas de CAPES (cas du FLE : français langue étrangère).

Les enseignants contractuels sont recrutés au niveau 2 (INM 388) et non pas en niveau 1 (INM 367).

Vote : *Pas part au vote :* **0**
Abstention : **0**
Contre : **0**
Pour : **26**
Adopté à l'unanimité

5. Allocation aux collègiums

Ce point 5 est présenté par la 1^{ère} VP. C'est une transformation du modèle économique. L'exercice n'est pas simple.

5.1. Allocations complémentaires 2019

C'est un long processus de construction budgétaire.

Le schéma suivant est présenté en CF :



Vote : *Pas part au vote :* **0**
Abstention : **0**
Contre : **0**
Pour : **25**
Adopté à l'unanimité

5.2. Allocation 2020

Pour l'allocation 2020, la programmation pluriannuelle des crédits concerne :

- Les crédits socles
- Les projets structurants en formation et recherche
- Les heures complémentaires
- Les contrats doctoraux

L'un des objectifs est d'engager des politiques de redistribution dans une logique d'échange :

- Base des besoins différenciés identifiés lors des DSA (Dialogues Stratégiques d'Activité)
- Base d'indicateurs tangibles et de priorités clairement identifiés
- Réalisation des économies nécessaires afin de compenser le Glissement Vieillesse Technicité (GVT d'environ 2M€)

Montants :

Dotation socle de fonctionnement :	7M€
Dotation projet 2020 : en fonctionnement	1M€
en investissement	1,5M€
(repris en partie de l'année dernière)	
Heures Complémentaires :	14.8 M€

La différenciation permet de répondre aux priorités des Collégiums.

ALL	RH E-EC	RH BIATSS	HC	Projet Fct	Projet Inv
DEG	RH E-EC	RH BIATSS	HC	Projet Fct	Projet Inv
Interface	RH E-EC	RH BIATSS	HC	Projet Fct	Projet Inv
L-INP	RH E-EC	RH BIATSS	HC	Projet Fct	Projet Inv
LMI	RH E-EC	RH BIATSS	HC	Projet Fct	Projet Inv
Santé	RH E-EC	RH BIATSS	HC	Projet Fct	Projet Inv
SHS	RH E-EC	RH BIATSS	HC	Projet Fct	Projet Inv
S & T	RH E-EC	RH BIATSS	HC	Projet Fct	Projet Inv
Technologie	RH E-EC	RH BIATSS	HC	Projet Fct	Projet Inv

■ Besoins prioritaires

Source : 5.2-VT_20190626_AllocationFormation2020_CF_Juillet2019_V2.pdf

« A partir de 2020, l'allocation en heures complémentaires se réalisera sous la forme de deux enveloppes :

- Enveloppe HCe : heures destinées à financer la charge d'enseignement réalisée sur moyens délégués
- Enveloppe HCr : heures destinées à financer la part du référentiel relevant des moyens délégués. »⁴

Reprise du schéma présenté :



Vote : *Pas part au vote :* 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 25
Adopté à l'unanimité

⁴ Source : 5.2-VT_20190626_AllocationFormation2020_CF_Juillet2019_V2.pdf

6. Formation

6.1. Modalités de contrôle des connaissances du collégium Santé

Vote : **Pas part au vote :** **0**
Abstention : **0**
Contre : **0**
Pour : **25**
Adopté à l'unanimité

6.2. Modalités de contrôle des connaissances du collégium L INP

Ce vote des MCC est lié à une soumission des prescriptions aux conseils de collégiums.

Vote : **Pas part au vote :** **0**
Abstention : **0**
Contre : **0**
Pour : **25**
Adopté à l'unanimité

6.3. Modalités de contrôle des connaissances du collégium LMI

Vote : **Pas part au vote :** **0**
Abstention : **0**
Contre : **0**
Pour : **24**
Adopté à l'unanimité

6.4. Ouverture de formations par apprentissage du collégium Sciences & Technologies

Vote : **Pas part au vote :** **0**
Abstention : **0**
Contre : **0**
Pour : **22**
Adopté à l'unanimité

6.5. Modification de maquettes du collégium DEG

Un élu EC fait remarquer que ce dossier comporte des anomalies : pas de distinction des cours TD/CM, les coefficients TP/TD de la LP ne sont pas pris en compte.

Cette maquette n'a pas été présentée devant l'ensemble des instances ad hoc.

Afin de souligner ces anomalies le CF vote un avis défavorable aux modifications de maquettes.

Vote : *Pas part au vote :* **0**
Abstention : **0**
Contre : **0**
Pour : **21**
Adopté à l'unanimité

7. Modification du DIU mémoire normale & pathologie de la mémoire

Vote : *Pas part au vote :* **0**
Abstention : **0**
Contre : **0**
Pour : **21**
Adopté à l'unanimité

8. Convention cadre « plurilinguisme et transfrontalier »

Cette convention cadre n'est pas engageante. Elle s'inscrit dans les grandes lignes du traité d'Aix-la-Chapelle (connaissance de la langue du voisin, ...).

Vote : *Pas part au vote :* **0**
Abstention : **0**
Contre : **0**
Pour : **21**
Adopté à l'unanimité

9. Conventions internationales (sous réserve)

La commission mixte a donné des avis favorables pour les points 9.2., 9.4. et 9.5..

Le vote est groupé pour les points 9.2., 9.4. et 9.5.

Les points 9.1., 9.3. et 9.6 sont retirés.

Vote : *Pas part au vote :* **0**
Abstention : **0**
Contre : **0**
Pour : **21**
Adopté à l'unanimité

9.1. Accord-cadre entre l'ENIM et l'Emérite Université Autonome de Puebla (Mexique)

Point retiré. Ce n'est pas un accord-cadre.

9.2. Convention de double diplôme Master MEEF entre l'ESPE et l'Università per Stranieri di Perugia (Italie)

9.3. Convention de double diplôme du Master Economie, spécialité expertise statistique pour l'économie et la finance entre l'UFR DEA et le groupe Ecole supérieure de commerce de Dakar (Sénégal)

Point retiré. L'intérêt de cette collaboration reste à démontrer (en attente).

9.4. Convention de double diplôme du Master Langues et sociétés, parcours-type Cultures de l'Espace méditerranéen et d'Europe orientale entre l'UFR ALL et l'Université de Palerme (Italie)

9.5. Accord-cadre entre l'UL et l'Université Internationale de Rabat (Maroc)

9.6. Accord de coopération scientifique entre l'UL et l'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran (Algérie)

Point retiré. C'est une collaboration de recherche. Ce point sera présenté au CS.

10. Questions diverses

Pas de question diverse.

Prochain Conseil de la Formation le mardi 10 septembre 2019